

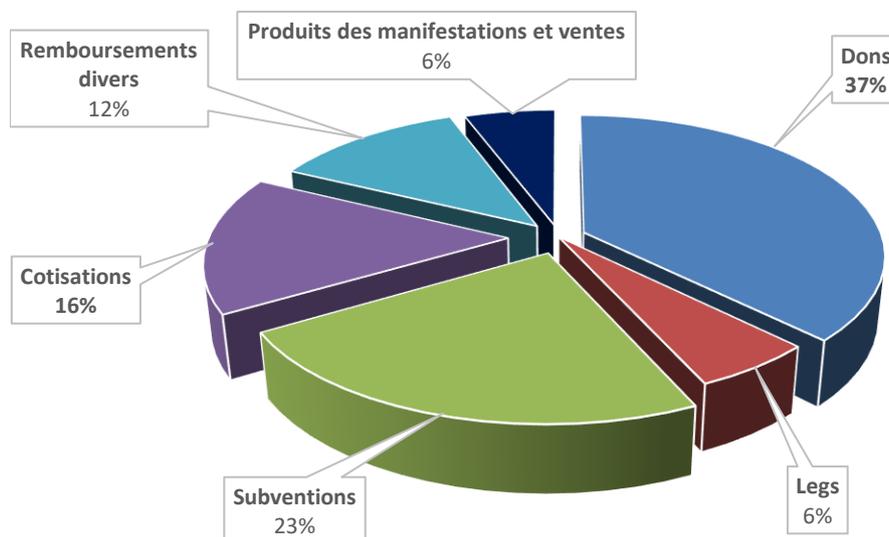
RAPPORT FINANCIER 2019

Le compte de résultat 2019

Le résultat net du compte de résultat 2019 est positif de 11 459,44 €

Les recettes

Les recettes s'élèvent à 261 381,24 €.



La répartition est la suivante :

- **Les dons**

Ils s'élèvent à 97 946,49 € et représentent 37% des recettes.

- **Les legs**

Ils s'élèvent à 14 859,03 € et représentent 6% des recettes.

- **Les subventions**

Les subventions privées en provenance d'entreprises ou de laboratoires pharmaceutiques s'élèvent à 60 500,00 € et les subventions publiques (état ou collectivités locales) s'élèvent à 450,00 €. Le total des subventions représente 23% des recettes.

- **Les cotisations**

1 178 adhérents ont réglé leur cotisation 2018 pour un montant de 41 230,00 € soit 16% des recettes. Le nombre global d'adhérents diminue de 0,97 %.

- **Les remboursements divers**

Le montant des remboursements divers s'élève à 31 497,20 € soit 12% des recettes :

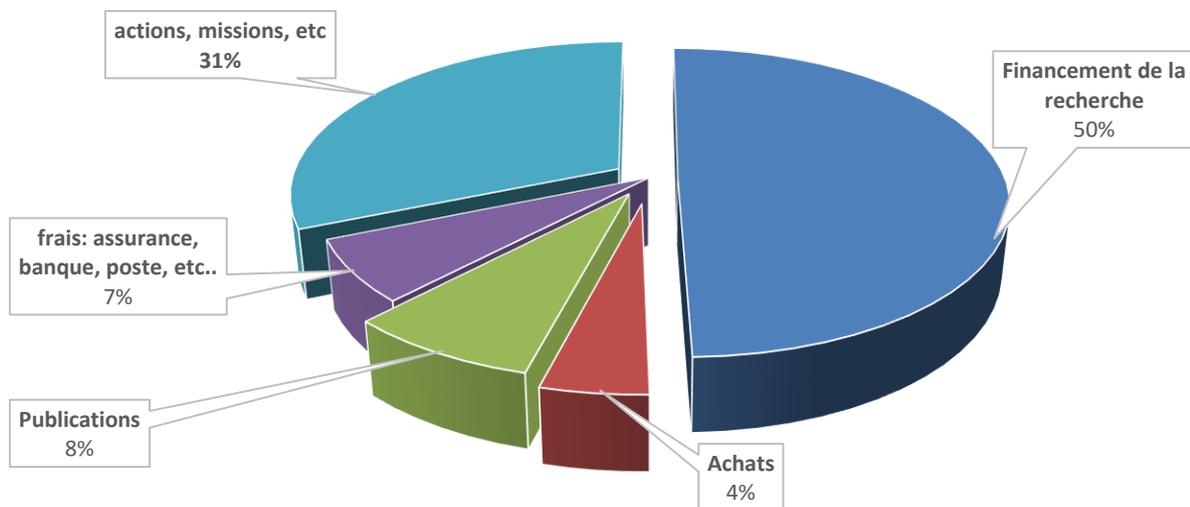
- Les adhérents qui sont venus à l'Assemblée générale du 25 mai 2019 et aux Conseils d'administration ont participé aux frais pour un montant de 22 202,00 €.
- Les remboursements des frais de missions s'élèvent à 5 774,37 €
- Les reliquats des protocoles de recherche s'élèvent à 739,61 €
- Les intérêts des placements s'élèvent à 2 781,22 €

- **Les autres produits d'activités annexes**

Les produits des ventes, chaufferettes, expositions et spectacles organisés par les délégué(e)s régionaux et les adhérents s'élèvent à 14 898,52 € et représentent 6% des recettes.

Les dépenses

Les dépenses s'élevèrent à 249 921,80 €.



La répartition est la suivante :

- **Le financement de la recherche médicale.**

Le financement de la recherche médicale est de 124 051,48 € et représente 50% des dépenses.

- Les protocoles de recherche 2019 s'élevèrent à 79 564,00 €.
- Le reliquat des dons, legs et ventes au profit de la recherche médicale soit 44 487,48 € sont affectés aux fonds dédiés à la recherche.

- **Les frais d'organisation de l'Assemblée générale, des Conseils d'administration et des missions.**

Les frais d'organisation de l'Assemblée générale, du Congrès, des Conseils d'administration, missions, réunions en région, déplacements s'élevèrent à 78 230,30 € et représentent 31% des dépenses. Pour rappel, en 2018 l'Assemblée générale s'est tenue à Bordeaux, lors du Congrès mondial qui n'était pas organisé par l'ASF ce qui explique l'écart de dépenses par rapport à l'exercice précédent qui était de 51 021,86 €.

- **Les Publications.**

Le montant des publications est de 20 134,23 € et représente 8% des dépenses.

- Les trois numéros de *Sclérodemie Magazine* de l'année n° 98, 99, 100 (le 101 sera facturé sur 2020), pour 5 487,20 €. 235 adhérents ont maintenant choisi la solution de l'envoi du PJ par Internet, ce qui représente une économie substantielle.
- L'impression du « guide parcours de santé » pour 9 368,74 €.
- L'impression de divers documents pour 5 278,29 €, courriers, plaquettes, flyers, affiches, enveloppes...

- **Les achats de fournitures et matériels**

Le montant des achats de fournitures et matériels est de 11 086,72 € et représente 4% des dépenses.

- **Les autres frais de fonctionnement**

Le montant des autres frais est de 16 419,07 € et représente 7% des dépenses.

- Frais postaux et téléphone pour 14 465,84 €
- Frais bancaires, cotisations, impôts, etc. pour 1 953,23 €

Affectation du résultat net de l'exercice 2019.

Le résultat net de l'exercice 2019 est de 11 459,44 €.

Nous avons actuellement sur nos capitaux une réserve disponible pour les années à venir qui se divise en :

- 130 939,75 € en « Fonds associatifs avec droit de reprise » pour le fonctionnement
- 325 070,48 € en « Fonds dédiés à la recherche »

Sur les subventions reçues cette année, 25 500,00 € correspondent à des actions qui sont programmées pour 2020 (5 500 € pour une enquête sur la fibrose pulmonaire et 15 000,00 € pour l'information des patients).

Nous vous proposons d'affecter les 11 459,44 € du résultat 2019 sur les « Fonds associatifs avec droit de reprise » qui s'élèveraient à 142 399,19 €.

Nous vous rappelons que le compte « Fonds associatifs avec droit de reprise » a pour but de prémunir l'association contre les aléas économiques en constituant une réserve équivalente à une année de fonctionnement, et de pérenniser le choix de l'association d'affecter la totalité des dons à la recherche. Il reste néanmoins toujours possible de réaffecter les sommes imputées à ce compte au financement de la recherche si cela s'avérait nécessaire.

Dès à présent, vous pouvez demander des précisions sur les comptes ou poser toute question à votre convenance, ceci exclusivement par courrier accompagné d'une enveloppe suffisamment affranchie pour la réponse.

Au cours de l'Assemblée générale, il vous sera demandé :

- a) d'approuver les comptes de 2019,
- b) d'approuver le présent rapport financier,
- c) de statuer sur l'affectation du résultat,
- d) d'approuver le projet de budget 2020,
- e) de donner quitus au trésorier, conformément à l'article 8 des statuts, pour cet exercice.

Le présent document a été rédigé le 24 janvier 2020.

Christian DAMON
Trésorier

